



" Conditions générales Cabanes – la Batelière sur Loire"

1. Désignation du logement

Le propriétaire, la SARL TROVA, donne en location saisonnière une de ses 4 cabanes situées dans ou à proximité du domaine La Batelière sur Loire, 24 Levée de la Loire, 37130 La Chapelle aux Naux.

Les cabanes perchées sont situées sur un terrain ouvert aux hôtes.

NB : dans le parc du domaine, seul le terrain où se situent les cabanes perchées (séparé du reste du terrain par un rue et désigné ci-après comme « le Parc ») est en libre accès aux hôtes. La deuxième partie (partie de l'autre côté du rue et du pont où se situe la piscine) ainsi que tous les équipements qui s'y trouvent (jeux, piscine etc.), restent privés.

Les Toues cabanées, propriété de la Batelière sur Loire, sont amarrées sur le domaine public.

La capacité d'accueil de la cabane du pêcheur est au maximum de 5 personnes (max 4 adultes - couchage d'appoint pour la 5eme personne âgée entre 6-12 ans maximum en hamac). La capacité d'accueil de la cabane du verger est au maximum de 2 personnes (interdite aux enfants < 10 ans). La capacité d'accueil de la Toue Reine est au maximum de 4 personnes (interdite aux enfants < 10 ans). La capacité d'accueil de la Toue Charme est de 2 personnes (interdite aux enfants < 10 ans).

2. Durée du séjour

La location d'une ou plusieurs des cabanes est conclue pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

La réservation de 2 nuitées minimum est demandée durant les WE prolongés et les vacances scolaires françaises toutes zones confondues.

3. Accueil

Les cabanes sont fermées l'hiver entre mars et Novembre (dates exactes variables chaque année – consulter nos calendriers de disponibilités).

L'arrivée se fait entre 16h et 19h (16h – 18h au printemps et en automne). Au plus tard le jour de son arrivée, l'hôte informera le propriétaire de l'heure approximative de son arrivée.

En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir le propriétaire le plus tôt possible le jour de l'arrivée (avant 15H). Sans cela, Si le locataire ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du début du séjour, la location devient nulle et le propriétaire peut disposer de sa cabane. L'acompte est perdu.

En dehors des horaires d'accueil, l'accueil ne peut-être garanti si le propriétaire n'est pas prévenu et n'a pas donné son accord.

Attention : Dans tous les cas, aucune arrivée ne sera acceptée avant 15H ou après 21 heures.

4. Tarifs

Les tarifs (cf tarifs en vigueur sur le site Internet) sont donnés par nuit et pour 1 ou 2 personnes,

Les enfants de moins de 2 ans sont accueillis gratuitement s'ils dorment en lit parapluie. Un supplément est appliqué pour toute personne au-delà de 2.

- Prestations incluses : draps, serviettes de bain, torchons, chauffage (en intersaison selon météo) et taxe de séjour
- Le tarif ne comprend pas : les différentes options dont l'option petit déjeuner (cf détails § 5).

5. Prestations Optionnelles

Les paniers ainsi que toutes les autres prestations optionnelles sont fournies selon la tarification en vigueur sur le site internet.

Liste des options proposées :

- Panier petit déjeuner gourmand adulte et enfant
- Panier «un dîner de Loire» adulte : dîner produits du terroir chaud ou froid avec ½ bouteille vin de Touraine
- Panier «un dîner de Loire» enfant : dîner chaud ou froid avec soda
- Panier « l'apéritif du pêcheur » pour 2 adultes : une bouteille de Vouvray, toasts, produits du terroir
- Forfait « cocooning » pour 2 adultes : apéritif du pêcheur, bouquet de fleurs, bougies, décorations et 2 accès SPA
- Accès SPA : accès privé au Spa (sauna et jacuzzi) pendant 1H30 – Minimum 2 personnes
- Massage & Spa pour 2 : accès privé au Spa pour 2 pers et Modelage détente d'une heure (pour 1 pers ou 2x30 min) par un partenaire professionnel (total 2H30)
- Brunch&Spa – départ tardif pour 2 : accès privé au Spa pour 2 pers de 10H30 à 13H ; brunch pour 2 et départ reculé à 13H au lieu de 11h.
- Options de balades en Segway Tout-Terrain de 1H30 ou 2H avec ou sans dégustation – voir notre site Internet

Les prestations optionnelles devront être réservées **au moins 3 jours** avant le séjour et **ne seront confirmées que selon leur disponibilité**. En cas de non-disponibilité, l'option sera remboursée ou une autre option sera proposée en remplacement. **Toute option, confirmée par le locataire et annulée le jour de l'arrivée ou pendant le séjour, sera facturée.**

6. Réservation et Modalités de paiement

- 6.1. La réservation du séjour est conclue intuitu personae au profit des seules personnes identifiées lors de la réservation. Toute cession de la location, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites sauf autorisation du propriétaire ou dans la cadre d'une carte cadeau.
- 6.2. La réservation n'est définitive que si l'hôte verse le montant de l'acompte de 50% au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la demande de réservation. Le règlement de l'acompte peut se faire par carte bancaire, chèque (à l'ordre de SARL Trova), chèques vacances, espèces ou virement bancaire.
- 6.3. **Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales de vente.**
- 6.4. A réception de l'acompte, l'hôte est averti par email et la réservation est validée. Si l'envoi de l'acompte n'est pas fait dans le temps imparti, le propriétaire reste libre de louer sa cabane à un autre locataire.
- 6.5. Achat de carte cadeau : se reporter au § 13. « Carte cadeau La Batelière sur Loire ».
- 6.6. Paiement par chèque Cabanes de France ou carte Natura Box ou carte cadeau Abracadaroom/cabane en l'air: se reporter au §14. « Chèque cabanes de France ou Natura Box ou abracadaroom/cabane en l'air »
- 6.7 **Le solde est à régler un mois avant le séjour. En cas de retard ou de non paiement du solde, la réservation peut être annulée et le propriétaire peut à nouveau disposer de la cabane et la relouer. L'acompte sera alors perdu.**
- 6.8 Les prestations optionnelles sont à régler à l'avance ou sur place au début du séjour, au choix de l'hôte. **Toute option confirmée par l'hôte et annulée le jour de l'arrivée ou sur place sera facturée.**
- 6.9. Nous nous réservons la possibilité d'inter-changer, sans notification, les réservations entre les 2 toues en fonction des demandes et du nombre de participants au séjour, les 2 toues étant identiques en terme de forme, de prestations et de confort.



- 6.10. les enfants mineurs (<18 ans) **ne peuvent dormir seuls** dans une cabane. Ils doivent être sous **la responsabilité d'un adulte**.

7. Déroulement du séjour

- 7.0. Le parking des cabanes perchées est un parking extérieur privé. Le nombre de places est limité. En cas d'indisponibilité, il pourra être proposé à l'hôte de se garer sur un parking extérieur public. La réservation de place de parking n'est pas possible. Le parking pour la Toue Reine est un parking extérieur public et celui pour la Toue charme peut être extérieur privé ou extérieur public selon le lieu d'amarrage.
- 7.1. L'hôte ne peut exercer aucun recours contre le propriétaire en cas de vol dans les lieux loués ou sur le parking, privé ou public.
- 7.2. A l'arrivée, les consignes de sécurité sont expliquées à tous les hôtes et chaque hôte majeur devra les signer.
- 7.3. L'hôte doit se munir de chaussures propres et sèches pour l'intérieur de la cabane. Pour des raisons de sécurité, les tongs, les chaussures ouvertes, les chaussures de villes ou à talons sont fortement déconseillées. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de problèmes liés aux chaussures. Pour des raisons de facilité d'accès à la cabane, l'hôte doit **privilégier les sacs à dos** et autres **sacs de voyage** pour ses affaires personnelles. Il est recommandé de se munir d'habits chauds et confortables pour la nuit.
- 7.4. L'accès aux cabanes sur l'eau (Toue Reine et Toue charme), ainsi que la distance d'accès, peut varier (entre 50 et 250 m) suivant le niveau de la Loire. L'accès de fait par petite passerelle qui peut être glissante. Prévoir les chaussures adaptées. L'accès aux cabanes perchées se fait par escalier droit (puis escalier colimaçon pour la cabane du verger). Il se fait à travers un parc situé à 200m du parking privé. L'acheminement des bagages est à la charge de l'hôte. Un chariot est à sa disposition selon disponibilité.
- 7.5. L'hôte s'engage à ne pas modifier les lieux, la décoration ou la disposition des meubles dans les cabanes.
- 7.6. Pour l'hôte ayant commandé des paniers apéritif ou repas, ceux-ci sont déposés à partir de 18H30 et jusqu'à 21h00 (horaires validés à l'arrivée) en bout de corde pour les cabanes perchées ou sur le pont (cabanes sur la L'eau). Il est hissé par les soins des hôtes dans les cabanes perchées.
- 7.7. Le matin, le panier petit déjeuner réservé (option) est déposé entre 8 h 30 et 10 h sur le pont avant de la cabane sur la Loire ou en bout de corde pour les cabanes perchées. Il est hissé dans la cabane par les soins de l'hôte.
- 7.8. Espace détente / Spa : Le Spa est ouvert de 17H à 21H. Il est à réserver (en option) à l'avance et son accès est privatisé et est confirmé selon disponibilité. Le créneau d'accès est déterminé avec l'hôte locataire. En cas d'annulation sur place et l'option sera facturée. En cas de retard important de l'hôte par rapport aux créneaux horaires déterminés, l'accès ne sera pas garanti ; s'il ne peut se faire, l'option sera facturée. L'accès au Spa est interdit pour les femmes enceintes, les enfants de < 10 ans et pour les personnes ayant des problèmes de santé incompatibles (prise de médicaments ou de produits incompatibles type drogues ou autre, alcool, problème cardio vasculaires...). L'avis du médecin du locataire est préférable en cas de doute. Le locataire doit s'assurer qu'aucune contre-indication médicale ne lui interdit l'accès aux différents appareils proposés. **Nous dégageons toute responsabilité quant aux accidents liés à cette pratique.** Il est demandé aux utilisateurs du Spa de prendre obligatoirement une douche (disponible sur place) avant chaque utilisation d'appareil ; les cheveux doivent être attachés ; il est interdit de manger ou de fumer dans le Spa ; et par mesure d'hygiène, il est demandé aux utilisateurs d'attendre d'être dans leur chambre pour les moments intimes. Nous vous demandons de bien prendre soin des appareils mis à votre disposition. Un Etat des lieux à l'entrée et à la sortie du SPA sera fait en présence ou non des utilisateurs. Tout élément endommagé par l'utilisateur sera facturé à son prix d'achat.
- 7.9. A la fin du séjour, l'hôte devra libérer sa cabane au plus tard à 11H. Un état des lieux de sortie est effectué par le propriétaire en présence ou après le départ du locataire (se reporter au §11).

8. Consignes de sécurité pendant le séjour

- 8.1. Pour assurer la sécurité incendie, les cabanes sont équipées d'un extincteur ainsi qu'un détecteur de fumée. Pour des raisons de sécurité, il est interdit :
 - de laisser des bougies allumées pendant la nuit et lorsque l'hôte s'absente de la cabane,
 - de poser des bougies à même le sol ou les meubles (toujours utiliser les photophores à disposition)
 - de fumer dans les cabanes : les fumeurs pourront toutefois fumer sur la terrasse
 - de jeter des allumettes ou des mégots de cigarette dans le parc
 - de couvrir avec quoi que ce soit le chauffage fourni pendant les périodes plus fraîches et de le laisser en état de fonctionnement lorsque l'hôte s'absente de la cabane.
- 8.2. Il est demandé d'éviter tout bruit de nature à gêner le calme des lieux, notamment ceux émis par les appareils de radio et autres. Il est interdit de crier, hurler et parler trop fort. De même, les déplacements de nuit devront se faire dans le plus grand calme pour respecter le calme des lieux.
- 8.3. **Les enfants sont sous l'entière surveillance et responsabilité des parents ou de leurs délégués, y compris dans le parc.** Ils ne peuvent dormir seuls dans une cabane. Il est rappelé que :
 - le Hamac n'est pas une balançoire et qu'il est interdit de s'y tenir debout ou de s'y balancer
 - le Chariot à bagages ne doit uniquement servir que pour les bagages et n'est pas un jeu : il est interdit d'y placer un enfant ou de jouer avec. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de manquement.
- 8.4. **L'accès aux cabanes est interdit aux hôtes sous l'emprise de l'alcool, drogue ou tous autres produits** qui pourraient nuire à leur vigilance ou pouvant modifier leur comportement.
- 8.5. Il est strictement interdit de jeter quoi que ce soit dans le parc et du haut des cabanes.
- 8.6. Les paniers repas seront hissés et descendus via une poulie fixée sur la cabane pour les cabanes perchées. La poulie n'est pas un jeu et pour des raisons de sécurité, les enfants n'ont pas le droit de l'utiliser seuls. Elle ne doit être utilisée que pour hisser les paniers repas ou de très petits sacs.
- 8.7. Il est interdit de **monter aux arbres ou sur les rambardes et de se pendre aux branches ou à la poulie.**
- 8.8. **Il est interdit de faire accéder au domaine ou de faire monter dans la cabane, des personnes qui ne sont pas clientes,** pour des raisons évidentes de sécurité et d'assurance. Quand une réservation concerne plusieurs cabanes il est demandé aux hôtes de respecter le **nombre maximum de personnes autorisées dans chaque cabane.**
- 8.9. Il est interdit d'accéder aux cabanes qui ne font pas l'objet de la location.
- 8.10. Les piques niques sont interdits dans le parc.
- 8.11. A l'arrivée, il est rappelé aux locataires de la cabane du pêcheur que le couchage d'un enfant de moins de 6 ans en mezzanine est interdit et que le couchage en Hamac n'est autorisé qu'aux enfants entre 6 et 12 ans maximum. Le Hamac n'est pas une balançoire, il est interdit de s'y tenir debout ou de s'y balancer.
- 8.12. Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'espace détente / Spa est interdit aux **enfants de moins de 10 ans, aux femmes enceintes et aux personnes présentant des problèmes de santé** (cardiaques, vasculaires, allergiques, problèmes de peau ...), aux personnes sous traitement médical ou aux consommateurs de drogues ou d'alcool ; **l'avis de votre médecin est préférable en cas de doute.** L'utilisateur doit s'assurer qu'aucune contre-indication médicale ne lui interdit l'accès aux différents appareils proposés. **Nous dégageons toute responsabilité quant aux accidents liés à cette pratique.**
Une décharge sera à signer à l'arrivée de l'hôte par tous les participants majeurs. Une décharge sera également signée pour tout accès au Spa.
Le propriétaire se réserve le droit de refuser l'accès à la cabane en cas de manquements constatés et d'annuler le séjour (se reporter au §12 annulation).



9. Restrictions

- 9.1. L'hôte respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été donné sur le site lors de sa réservation.
- 9.2. La cabane du pêcheur est autorisée aux enfants mais les **enfants et encore plus, les enfants de moins de 6 ans sont placés sous la responsabilité de leurs parents**. Le couchage dans la mezzanine est interdit aux enfants de moins de 6 ans selon la loi en vigueur. La cabane du Verger est interdite aux **enfants de moins de 10 ans** et la Toue Reine et la Toue Charme, sont interdites aux **enfants de moins de 10 ans et aux personnes ne sachant pas nager**.
- 9.3. Pour des raisons de sécurité, les cabanes sont malheureusement **interdites aux femmes enceintes, et aux personnes sujettes à vertige, somnambulisme ou ayant des problèmes de vue ou cardiaques**. Elles sont interdites **aux hôtes sous l'emprise de l'alcool, drogue ou tous autres produits qui pourraient nuire à leur vigilance ou pouvant modifier leur comportement**.
- 9.4. Nos amis les animaux ne sont pas admis sur le site ou dans les cabanes.

En cas de manquement constaté avant ou sur place, le séjour sera annulé sans possibilité de remboursement.

10. Dépôt de garantie

Pour les Toues, à l'arrivée du locataire, une caution d'un montant de **500 €**, sera demandée pour tout séjour **au-delà de 3 nuits**, à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par l'hôte, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets (manquants).

Le dépôt de garantie sera restitué immédiatement au départ de l'hôte, si l'état des lieux ne constate aucun problème; ou dans un délai de maximum de 15 jours après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par l'hôte. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant pour couvrir les dégradations, l'hôte s'engage d'ores et déjà à les honorer, sous peine de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

11. Un état des lieux et inventaires du mobilier oral est fait dans toutes les cabanes en présence du locataire lors de l'entrée dans le logement. Le locataire est invité à signaler tout dégât même minime à la sortie des lieux afin de faciliter les réparations.

- Dans les cabanes perchées ou pour les courts séjours dans les toues, le propriétaire effectue unilatéralement l'état des lieux de sortie, après le départ du locataire afin d'éviter des temps de départs trop longs. S'il est constaté des dégâts importants ou des objets manquants, le propriétaire en avertit l'hôte-locataire et peut lui faire parvenir des photos. Celui-ci s'engage à rembourser les dégâts ou les objets manquants dans un délai de 15 jours après présentation d'un devis ou facture par le propriétaire.
- Pour tout séjour >3 nuits dans les toues, un état des lieux de sortie est fait en présence du locataire. En l'absence de dégradations ou d'objets manquants, la caution est rendue immédiatement. En cas de non réalisation de l'état des lieux au départ, en raison d'un choix du locataire, ou en raison d'une heure de départ autre que celle prévue initialement au contrat, et incompatible avec l'emploi du temps, le propriétaire effectue unilatéralement l'état des lieux à l'heure prévue et renvoie la caution dans les 15 jours suivant le départ, en l'absence de dégradations et sous réserve d'une remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine, et la caution sera traitée comme précisé au chapitre "Dépôt de garantie" §10.

12. Modification-Annulation

• 12.1. Modification de date de séjour par l'hôte : toute demande de modification de la date du séjour à plus de 31 jours du séjour doit faire l'objet d'une demande auprès du propriétaire qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser selon les disponibilités. A moins de 30 jours avant le séjour, toute modification des dates du séjour est impossible et le séjour sera perdu sans autre recours possible.

• 12.2. Annulation ou Interruption du séjour du fait de l'hôte : Toute annulation faite par l'hôte doit être notifiée par lettre recommandée, ou message Internet adressé au propriétaire avec demande d'accusé réception.

Pour tout séjour annulé, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit :

1. Plus de 31 jours avant le séjour, l'acompte de 50% reste acquis au propriétaire.
2. Moins de 30 jours avant le séjour : la totalité du montant du séjour reste acquise au propriétaire.

En cas d'annulation pour forces majeures (Catastrophe naturelle ou technologique, attentat, décès de l'un des participants ou d'un ascendant DIRECT ou descendant DIRECT), l'acompte ou le séjour pourra être remboursé sur présentation de toute pièce officielle. Nous conseillons à nos hôtes de privilégier le paiement par carte bancaire afin de bénéficier de l'assurance de leur carte.

• 12.3. Annulation ou interruption du séjour du fait du propriétaire :

Annulation pour raisons diverses avant le séjour : Toute annulation par le propriétaire, avant le début du séjour, notamment pour des raisons diverses graves (problème technique sur la cabane empêchant la location, accident etc...) est notifiée à l'hôte par tous les moyens possibles (lettre, mail, téléphone). Le propriétaire propose alors soit le report du séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants ; soit un remboursement total du séjour. Dans tous les cas, un geste commercial compensatoire pour compenser le préjudice subit sera proposé à l'hôte-locataire.

Annulation en raison de la météo ou problème de sécurité avant le séjour : Toute annulation par le propriétaire, avant le début du séjour, notamment pour des raisons de sécurité ou à cause d'une alerte météo grave (alerte orange minimum) avec des événements extérieurs indépendants de sa volonté, est notifiée à l'hôte par tous les moyens possibles (lettre, mail, téléphone). Le propriétaire propose alors le report du séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

Annulation en raison de manquements de l'hôte-locataire avant le séjour : Toute annulation par le propriétaire, avant le début du séjour, pour des raisons de manquements de l'hôte (paiement, retard de paiement, non respect des procédures ou du règlement ou des CGV, injures), ne donne pas le droit au remboursement des sommes versées qui restent dues au propriétaire.

Annulation en raison de la météo à l'arrivée ou pendant le séjour : En cas d'alerte météo grave constatée sur place, à l'arrivée ou durant le séjour, le propriétaire fera de son mieux pour proposer une solution de relogement de l'hôte sur place dans d'autres types hébergements, sans supplément, et selon disponibilités. Dans ce cas uniquement, l'hôte bénéficiera d'une réduction de 50% sur un prochain séjour équivalent en cabane dans les 12 mois courants. Si aucune solution de relogement n'est disponible sur place, le propriétaire proposera le report du séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants, sans supplément. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Annulation en raison de manquements de l'hôte-locataire à l'arrivée ou pendant le séjour : Toute annulation par le propriétaire, avant le début du séjour, pour des raisons de manquements de l'hôte (paiement, retard de paiement, non respect des procédures ou du règlement intérieur ou des CGV, injures), ne donne pas le droit au remboursement des sommes versées qui restent dues au propriétaire.

• 12.4. Annulation carte cadeau : se reporter au §13. « Carte cadeau la Batelière sur Loire ».

13. Carte Cadeau La Batelière sur Loire

13.1. La réservation du séjour est conclue intuitu personae au profit des seules personnes identifiées par l'acheteur de la carte cadeau lors de la réservation avec ou sans date de séjour précisée.



Lors de l'achat, il sera demandé à l'acheteur les coordonnées mail et téléphoniques du bénéficiaire.

Toute cession de la carte cadeau à une autre personne, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition, même gratuite, sont rigoureusement interdites sauf autorisation du propriétaire.

13.2. Les cartes cadeaux sont émises et envoyées par courrier ou sur la boîte mail de l'acheteur (ou du bénéficiaire) dès la réception du paiement **dans son intégralité, options comprises.**

13.3. Pour nous permettre de nous organiser sur les périodes de forte affluence, le bénéficiaire de la carte cadeau doit impérativement fixer la date de sa nuitée, **dans un délai d'un mois maximum après son édition.** A noter : la réservation de 2 nuitées minimum est demandée durant les week-ends prolongés et les vacances scolaires françaises.

13.4. Validité et prolongement : La durée de validité de la carte cadeau est **de 2 ans calendaires** à compter de son émission (sauf les anciennes cartes – se réfère à la date inscrite sur la carte) ; elle est précisée sur la carte cadeau. La date de début du séjour doit impérativement avoir lieu avant la date de fin de validité de la carte cadeau.

13.5. Les conditions de modifications ou d'annulation de la carte cadeau sont précisées ci-dessous :

La carte cadeau La Batelière sur Loire n'est pas remboursable une fois l'achat effectué sauf délai légal de rétractation de 14 jours (à compter de la réception de la carte cadeau). Pour exercer votre droit de rétractation, avant l'expiration du délai de rétractation, vous devez adresser au vendeur : soit un formulaire type de rétractation (cf site internet), soit un autre écrit exprimant votre volonté de vous rétracter. Le simple renvoi du bien sans déclaration ou le refus de prendre livraison ne suffisent pas à exprimer votre volonté de vous rétracter. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés seront remboursés ; les frais de retour restant à votre charge. Conformément à la réglementation en vigueur, le droit de rétractation ne peut être exercé si la carte est consommée avant la fin du délai de rétractation.

Hors délai de rétractation, la carte cadeau sera perdue également dans les cas suivants:

- Le bénéficiaire n'utilise pas sa carte cadeau dans le délai de validité
- Le séjour est écourté par le bénéficiaire
- Le bénéficiaire de la carte cadeau ne se présente pas à la date réservée par lui-même avant 19 heures (sauf arrivée tardive annoncée).

Pour toute annulation en raison de la météo, avant ou pendant le séjour, se reporter aux conditions d'annulation spécifiées dans les §12.2 et 12.3. « Annulation-Modification ».

Pour toute de modification de la date du séjour par le bénéficiaire : se reporter aux conditions de modification spécifiées dans le §12 « Annulation-Modification ».

En cas d'indisponibilité aux dates voulues, le propriétaire se réserve le droit de proposer une autre cabane au bénéficiaire de la carte cadeau. En cas d'acceptation par le bénéficiaire, aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'acheteur.

Le paiement de la carte cadeau équivaut à l'acceptation des présentes conditions générales de vente. La réservation d'une date par le bénéficiaire d'une carte cadeau « la Batelière sur Loire » vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

13.6. Les conditions de modifications ou d'annulation par le bénéficiaire des options choisies par l'acheteur :

Les options sont modifiables par le locataire dans la limite du montant dépensé par l'acheteur de la carte cadeau et après accord du propriétaire. Toute demande de modification devra être notifiée par message électronique et sera soumis à l'accord des propriétaires. En cas de choix d'options d'un montant inférieur au montant total versé par l'acheteur, **Aucun remboursement de la différence ne pourra être demandé.**

En cas de modification et d'annulation d'options par le propriétaire en raison de leur indisponibilité, un remboursement partiel (remboursement des options concernées) pourra être proposé ou un remplacement par une autre option (cf §5 prestations optionnelles) sans demande de compensation supplémentaire possible.

14. Chèque cabanes de France ou Natura Box ou Abracadaroom/cabane en l'air (Mon hébergement Insolite)

14.1. L'hôte doit faire parvenir le ou les chèque (s) « Cabanes de France » ou « Natura Box » entier avec son talon à la réservation. Il doit fournir le numéro du bon cadeau Abracadaroom/cabane en l'air. Seuls 50% du montant total du séjour (chèque cadeau + solde du loyer) sont considérés comme acompte

14.2. En cas d'annulation, le chèque sera traitée comme précisé au §13. "Annulation" déduction faite de la commission cabanes de France de 19% ou Natura Box 20% ou Abracadaroom/cabane en l'air 24%.

14.3. Si le montant du chèque « cabanes de France » ou « Natura Box » ou Abracadaroom/cabane en l'air ne couvre pas le montant du séjour, le solde sera à régler un mois avant le séjour selon les modalités énoncées au § 6. « Réservation et modalités de paiement ».

Le paiement par chèque Cabanes de France ou Natura box ou Abracadaroom/cabane en l'air équivaut à l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Si le montant du chèque cabanes de France ou Natura Box ou Abracadaroom/cabane en l'air est supérieur au montant du séjour, il pourra être proposé des options supplémentaires. Dans tous les cas, aucun remboursement de la différence ne pourra être demandé.

14.4. Validité et prolongement : La durée de validité de la carte cadeau est **de 2 ans calendaires** à compter de son émission ; elle est précisée sur la carte cadeau. La date de début du séjour doit impérativement avoir lieu avant la date de fin de validité de la carte cadeau.

15. Assurance : L'hôte doit vérifier qu'il bénéficie d'une assurance multirisque (extension « villégiature » de contrat d'habitation principale) afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) lors de sa réservation. Une copie de la police d'assurance sera demandée par le propriétaire à l'hôte lors de son entrée dans les lieux pour tous les séjours >3 jours.

16. Résiliation de plein droit : En cas de manquement par l'hôte avant le séjour ou sur place à l'une des conditions générales, la location sera résiliée de plein droit. Cette résiliation prendra effet immédiatement après une simple sommation orale, confirmée ensuite par message écrit (mail ou lettre remise en main propre).

17. Litiges et réclamations : Dans toute la mesure du possible les réclamations seront réglées à l'amiable. Mais, à défaut d'accord amiable, en cas de litige, le tribunal du domicile du propriétaire sera seul compétent. Les présentes conditions générales de vente et ses suites sont soumises à la loi française.